

Protocole pour intégrer la filière Métiers de la Sécurité

- 1- Les élèves remettent le dossier de candidature complet **avant le 15 mars 2022.**
- 2- Les élèves se présentent à la journée d'information, avec un responsable légal, **le vendredi 11 mars 2022 de 10h30 à 12h30**, qui constitue une étape indispensable du parcours de candidature.
- 3- Les élèves dont les dossiers sont complets (avec toutes les pièces justificatives exigées et valides) sont convoqués aux entretiens et tests de pré-recrutement.
- 4- Le **jeudi 15 avril 2022**, les élèves passent les tests.
- 5- Une réponse sera donnée avec un avis très favorable, favorable, liste d'attente ou défavorable pour le CAP Agent de sécurité ou le Bac Pro Métiers de la Sécurité.
- 6- Un entretien éducatif aura lieu pour valider la candidature.
- 7- Les élèves saisissent leurs vœux dans AFFELNET s'ils ont un avis très favorable ou favorable.